

## **Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 4 mars 2011**

Nombre de membres :  
- du Conseil Municipal : 19  
- en exercice : 18  
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 28 février 2011  
Date d'affichage : 28 février 2011

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE

Procurations de :

- Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Marcel FRECHET,
- Monsieur Lilian GAILLARD à Monsieur Gérard GOULLEY,
- Monsieur Gilbert GREVE à Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Absents excusés : Mademoiselle Sophie BEAL, Monsieur François DELARBRE

Secrétaire de séance : Mademoiselle Lucie PIERREFEU

Le vendredi quatre mars deux mille onze à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame le maire ouvre la séance.

Madame le maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Mademoiselle Lucie PIERREFEU qui s'est proposée.

### **2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er février 2011**

Madame le maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2011.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions**

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit des décisions

- de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur les parcelles AN 217, AH 535 AH 537 et AZ 397
- de réviser le loyer de M. Guillaume RENE (2ème étage de la mairie)  
*Loyer actuel 341,07 €/mois - Nouveau Loyer 343,01 €/mois*
- de réviser le loyer de Madame Lucette BRUNEL (appartement au dessus du poids public)  
*Loyer actuel 307,79 €/mois - Nouveau Loyer 311,17 €/mois*

Le conseil municipal en prend acte.

#### **4. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre à bons de commandes pour les travaux de voirie ainsi qu'au marché de travaux à bons de commandes pour la voirie**

Madame le maire rappelle que la Communauté de Communes qui exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier la compétence voirie pour le compte de ses communes membres. A ce titre elle va devenir attributaire du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux à bons de commande pour lesquels la Commune de Vernoux-en-Vivarais est maître d'ouvrage.

Ces marchés d'une durée d'un an, renouvelables trois fois, ont été signés en septembre 2008. Ils courent actuellement pour le compte de la Commune jusqu'en septembre 2011 et pourront être renouvelés jusqu'en septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et le Cabinet MERLIN,
- autorise la signature d'un avenant au marché de travaux à bons de commande pour les travaux de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics.

#### **5. SCOT Rovaltain Drôme Ardèche**

Madame le maire porte à la connaissance de l'assemblée, un courrier du président du Syndicat mixte chargé de mettre en œuvre le SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.

Le conseil municipal exprime son désir d'être consulté par le Syndicat Mixte SCoT Rovaltain Drôme Ardèche au cours de l'élaboration de ce schéma de cohérence territoriale.

#### **6. Demandes de subventions pour l'aménagement du lac**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du lac aux Ramiers, Madame le maire demande l'autorisation de déposer des demandes de subventions pour :

- les travaux d'aménagement de la plage,
- la création de toilettes permanentes,
- le relevage de la salle du lac,
- la création d'un ponton d'accès aux personnes à mobilité réduite,
- le remplacement des barrières en bois,
- ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet de réhabilitation du lac aux Ramiers,
- autorise le dépôt de demandes de subventions auprès du Département, du CDRA VALDAC, de la Région Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau et tout organisme susceptible d'apporter son soutien financier,
- autorise Madame le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

#### **7. Motion contre l'exploitation de gaz de schiste en Ardèche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une motion contre l'exploitation de gaz de schiste et s'associe à la coopération interdépartementale qui est née sur cette question entre les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et de l'Hérault.

#### **8. Motion contre la suppression de postes d'enseignants sur le plateau de Vernoux**

Madame le maire porte à la connaissance du conseil communautaire que des heures d'enseignement vont être supprimées au collège Pierre Delarbre ainsi que dans l'école de Chalencon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une motion contre la suppression d'heures d'enseignement et de postes d'enseignants sur le territoire du Pays de Vernoux et d'une manière plus générale contre le démantèlement du service public en zone rurale.

#### **9. Motion contre la fermeture de la maison d'arrêt de Privas**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins un abstention (Madame Jacqueline CALIXTE) adopte une motion contre la fermeture de la maison d'arrêt de Privas

#### **10. Constitution d'une commission de réflexion sur le devenir du château des Pêcheurs**

Madame le maire propose la constitution d'une commission de réflexion sur le devenir du château des Pêcheurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de la création de cette commission.

Mesdames Jacqueline CALIXTE, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Mademoiselle Sophie BEAL, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE qui ont fait acte de candidature sont désigner pour siéger au sein de cette commission.

#### **11. Convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche**

Dans le cadre de l'organisation des secours le 10 mars 2011, à l'occasion du passage et de l'arrivée de la 5<sup>ème</sup> étape de la course cycliste « Paris Nice », Madame le maire propose la signature d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Ardèche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de cette convention, comprenant la mise à disposition pour la journée du 10 mars 2010 d'un véhicule léger, d'un véhicule de premier secours à personnes et de 6 à 8 secouristes pour un montant forfaitaire de trois cents euros.

#### **12. Numérisation du cadastre**

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa décision de faire procéder à la numérisation du cadastre et de confier cette mission au Syndicat d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Par courrier reçu en mairie le 4 mars, le Président du SDE 07 invite la Commune à signer une convention avec l'Etat, le Département de l'Ardèche et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer le protocole de numérisation du plan cadastral de la Commune de Vernoux-en-Vivarais suite à l'avenant du 8 novembre 2010 à la convention cadre.

#### **13. Avis sur la création d'une chambre funéraire à Vernoux-en-Vivarais**

Madame le maire expose au conseil municipal que par courrier en date du 28 février 2011, Monsieur le Préfet de l'Ardèche sollicite l'avis du conseil municipal pour la création d'une chambre funéraire sur la Commune de Vernoux.

Madame le maire expose que dans le cadre d'une nouvelle procédure, les avis du conseil municipal de la commune d'implantation et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires technologiques remplacent l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier qui lui est proposé de création d'une chambre funéraire sur le territoire de la Commune de Vernoux-en-Vivaraïs.

#### **14. Demandes d'adhésion au S.D.E.A.**

Madame le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur deux demandes d'adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche :

- du Centre Intercommunal d'Action Sociale du bassin d'Annonay,
- du Centre d'action sociale de Saint Pierreville.

#### **15. Demande de subvention pour la manifestation « semaine pour les alternatives aux pesticides »**

Madame le maire présente une demande d'une subvention du collectif des citoyens qui organise la manifestation « semaine pour les alternatives aux pesticides ».

Madame Sabine CUENCA regrette que cette demande ne soit pas étudiée avec l'ensemble des demandes des associations.

Madame le maire répond qu'il s'agit d'une question de calendrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Sabine CUENCA) accorde une subvention de trois cents euros au collectif des citoyens qui organise la manifestation « semaine pour les alternatives aux pesticides ».

#### **16. Demande de subvention pour la semaine des Arts**

Madame le maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du VALDAC pour l'organisation de la semaine des Arts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'organisation d'une nouvelle édition de la semaine des arts,
- autorise Madame le maire à déposer des demandes de subventions auprès du VALDAC et de tout organisme susceptible d'apporter son soutien à cette manifestation,
- autorise Madame le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

#### **17. Point sur les lits SSR**

Madame le maire porte à la connaissance du conseil municipal que le Comité national d'organisation sanitaire et sociale a rejeté le recours gracieux du conseil de surveillance de l'hôpital.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué prochainement, en présence de Monsieur Meunier, directeur départemental de l'ARS.

Madame le Maire tiendra le Conseil informé des suites de ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.